

Extrait reçu en
sous-préfecture
le 29 novembre
2016.

Publié ou notifié
par le Maire le 29
novembre 2016.

URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME – ÉQUIPEMENTS – TRAVAUX

12 – Urbanisme – Aménagement du tour de ville sud – Avant-projet – Avis du conseil municipal

M. Jean-Pierre COUSTEIL expose que : Le conseil municipal a délibéré le 14 avril 2016 sur les scénarii d'aménagement proposés par l'équipe de maîtrise d'œuvre à l'issue des études préliminaires. Il a retenu le scénario B qui organise le

stationnement de façon longitudinale par rapport à la chaussée.

Le conseil a également fixé des orientations pour l'établissement de l'avant-projet qui sont brièvement rappelées ci-après :

- assurer la continuité des circulations piétonnes, dans le respect des règles d'accessibilité, avec au minimum une largeur de 1,50 mètre en pied de façade.
- opérer sur la rive extérieure le rattrapage de niveau entre les deux rives pour réduire le coût de l'aménagement et permettre de conserver les arbres sur le côté butte qui est le plus ensoleillé.
- créer une nouvelle entrée sur la place du Général-de-Gaulle depuis le boulevard des Martyrs.
- poursuivre les études pour la mise en place d'une piste cyclable.

Le conseil a par ailleurs demandé d'étudier un éventuel déplacement de la fête de la Saint-Jean sur la partie nord du tour de ville dans la mesure où l'aménagement paraissait difficilement compatible avec le maintien de l'ensemble des métiers sur le tour de ville sud. L'équipe de maîtrise d'œuvre a été invitée à étudier l'avant-projet sur la base de ce choix de scénario et de ces directives. Les bureaux d'étude ont remis leur dossier d'avant-projet fin juin 2016. La proposition d'aménagement sur la base du scénario B reprend globalement les orientations fixées par le conseil municipal. Elle apporte un élément nouveau avec un traitement de la rive extérieure qui prévoit la suppression des arbres (côté avenue Gambetta) et son remplacement par des treilles. Ce document a été présenté au comité de suivi qui associe les partenaires institutionnels, le conseil des sages et Gourdon Dynamic, puis il a fait l'objet d'une concertation avec les Gourdonnais lors d'un atelier participatif le 4 juillet 2016. Les observations essentielles des membres du comité de suivi ont porté sur le caractère linéaire du traitement de la chaussée et le manque de lisibilité des aménagements au droit des débouchés des rues de la butte avec le risque de ne pas atteindre un des objectifs poursuivis : inviter à découvrir la cité médiévale.

Les avis recueillis lors de la rencontre avec les Gourdonnais ont été très partagés. Des participants se sont déclarés favorables au projet mais d'autres ont fait part d'inquiétudes voire d'une opposition marquée.

Les principales questions qui ont fait débat sont :

- la réduction du nombre de places de stationnement,
- le déroulement des travaux et le maintien de l'activité commerciale pendant cette période,
- le déplacement éventuel d'une partie de la fête de la Saint-Jean,
- la suppression des arbres sur la rive extérieure.

La municipalité, comme elle s'y était engagée, a demandé une étude complémentaire sur ces différents points avec en particulier un examen de la possibilité de dégager une solution d'aménagement qui permette de conserver tout ou partie des arbres. La concertation s'est poursuivie avec les partenaires. Les représentants de Gourdon Dynamic ont souhaité le maintien d'un maximum de places de stationnement et une largeur de chaussée suffisante pour assurer la fluidité du trafic et la facilité des livraisons. Le projet a fait l'objet d'une présentation à l'architecte des bâtiments de France (ABF) dont l'avis conforme devra être obtenu sur le projet définitif. L'ABF considère le parti d'aménagement intéressant et cohérent. Il n'est pas hostile à la suppression des arbres sur la rive extérieure dans la mesure où la plantation a déjà été supprimée sur cette rive dans d'autres sections du tour de ville. Il a par contre indiqué qu'il souhaitait un parti d'aménagement fort et bien marqué et qu'il ne validerait pas un projet qui ne maintiendrait que quelques arbres épars sur la rive extérieure. Il a insisté sur plusieurs points et demandé :

- un renforcement du parti d'aménagement avec des treilles plus marquées et plus abondantes,

- un traitement plus marqué et moins routier des débouchés des rues de la butte,

Il a également souhaité un renforcement de la continuité des plantations d'alignement sur la rive intérieure côté butte dans le cadre de l'aménagement mais également sur les autres sections du tour de ville. Une rencontre est intervenue avec des représentants des forains. Le projet d'aménagement est globalement compatible avec le maintien de la fête de la Saint-Jean sous réserve de quelques adaptations des installations (réduction d'emprise, enlèvement de remorques et mise en place de calages adaptés permettant de préserver du nouvel aménagement). Des mesures seront à prendre pour apporter des garanties sur cette préservation (constat d'état des lieux, convention d'occupation ...).

Le bureau d'étude a retravaillé sur la question des arbres au vu du diagnostic phytosanitaire. Le projet conforte le maintien de la plantation côté butte : déplacement de la canalisation d'eau potable actuellement sous les racines, dégagement d'un périmètre de 2 m x 2 m autour des arbres pour assurer leur sauvegarde et remplacement des sujets qui doivent être abattus pour des raisons sanitaires. Par contre l'obligation technique et financière d'opérer côté avenue Gambetta le rattrapage de la différence de niveau variable de 30 cm à 90 cm entre la rive intérieure et la rive extérieure ne permet pas d'offrir une protection suffisante aux arbres qui seraient sauvegardés sans remettre en cause la fonctionnalité de l'aménagement (circulation piétonne et stationnement). Seule une replantation est envisageable sur la bande de stationnement latérale à la chaussée. Au vu des avis des partenaires, des résultats de la concertation, des éléments techniques complémentaires apportés par l'équipe de maîtrise d'œuvre et du diagnostic phytosanitaire des plantations, des débats en comité de pilotage ou en commission travaux, il est proposé au conseil municipal de valider l'avant-projet proposé par le bureau d'étude de maîtrise d'œuvre (indice 2) avec les principes d'aménagement suivants :

- rattrapage sur la rive extérieure de la différence de niveau entre rives ce qui ne permet pas le maintien de la plantation existante,
- renforcement du parti d'aménagement avec des treilles tout en conservant une bonne visibilité des façades commerciales,
- remplacement des arbres fragilisés sur la rive intérieure du tour de ville avec recherche de compléments de plantations,
- maintien d'une largeur totale de chaussée de 5 mètres intégrant une bande cyclable à contre-sens des véhicules,
- mise en œuvre d'un traitement plus marqué des débouchés des rues de la butte et rupture de la linéarité du revêtement de la chaussée.

De plus il est proposé au conseil municipal de fixer au bureau d'étude les directives suivantes pour l'établissement du projet :

- intégration dans le dossier projet du traitement des raccordements aux extrémités du projet et des accès à la place du Général-de-Gaulle,
- réexamen conjoint de l'aménagement devant le Crédit agricole, des implantations des forains sur la place du Général-de-Gaulle lors de la fête de la Saint-Jean et de l'organisation de l'entrée du marché pour assurer leur compatibilité, en conservant le principe de valorisation piétonne et paysagère de l'espace sur l'entrée de la place,
- intégration en option d'une dissimulation des conteneurs ordures ménagères en sortie de la place du Général-de-Gaulle,
- étude dans le projet de l'éclairage public, du mobilier urbain et de la signalétique,
- poursuite du travail en concertation avec les riverains pour le traitement de détail de l'espace public afin d'intégrer au mieux leurs contraintes,
- organisation du planning des études et de la consultation des entreprises pour permettre la réalisation des travaux au dernier trimestre 2017 (octobre-novembre) et au premier semestre 2018 (janvier à mai).

Il est proposé au conseil municipal de :

* valider l'enveloppe prévisionnelle financière des travaux pour un montant de 1 400 000 euros hors taxe. Il est notamment rappelé au conseil municipal que l'opération pourra être accompagnée

financièrement à hauteur de 20% par le conseil départemental du Lot et de 25 % par la préfecture de région Occitanie par l'intermédiaire du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).

Il est notamment prévu l'obtention :

- * d'une enveloppe de 150 000 euros par le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) ;
- * d'une enveloppe de 60 000 euros de la communauté de communes Quercy Bouriane ;
- * ainsi qu'un financement de la région Occitanie à hauteur de 30 000 euros ;
- * et un financement du fonds de financement de la transition énergétique (territoire à énergie positive pour la croissance verte) de 41 250 euros.

Il convient d'en délibérer.

M. Jean-Louis CONSTANT tient à s'assurer que l'emprise des métiers de forains de la fête de la Saint-Jean ne dépassera pas l'emprise de la voirie et du stationnement. Il conviendra de préciser dans les conventions de mise à disposition du domaine public que toute dégradation sera facturée.

M. Jean-Pierre COUSTEIL confirme que des dispositions seront prises dans ce sens. Pourquoi ne pas faire passer un huissier préalablement à l'installation des métiers. Il regrette que la commune souhaite demander au bureau d'étude de retravailler le secteur devant le Crédit agricole : on aboutirait à une discontinuité architecturale du projet.

MM. THÉBAULT et CAMMAS se félicitent de la qualité de l'avant-projet présenté et déplorent que l'on envisage de demander de retravailler le secteur du Crédit agricole.

M. DELCLAU précise que les deux manèges concernés peuvent être replacés au niveau de la place du Général-de-Gaulle.

Tous les membres de l'assemblée sont donc en accord afin de ne pas demander au bureau d'étude de retravailler le secteur du Crédit agricole.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à vingt-six voix *pour* et une voix *contre* (Mme Georgina MURRAY),

- * valide l'avant-projet proposé par le bureau d'étude de maîtrise d'œuvre tel que détaillé *supra* ;
- * valide l'enveloppe prévisionnelle financière des travaux pour un montant de 1 400 000 euros hors taxe.